



Disponibilité d'un nom d'entreprise

Par **Thomas75007**, le **02/07/2021** à **14:40**

Bonjour la communauté !

Je me suis intéressé dernièrement aux conflits qu'il peut y avoir à propos du choix de la dénomination sociale au moment de la création d'une entreprise.

J'ai pu voir qu'il y a certains outils qui permettent de [réaliser la vérification du nom](#) comme [ici](#) ou également directement sur le [site de l'INPI](#) ce qui semble très utile.

Toutefois j'ai une question : est-ce que si l'on dépose comme nom d'entreprise une marque existante, cela peut poser problème ? Ou le problème ne se pose que si on veut déposer une marque ?

Merci d'avance et très bonne fin de semaine à tous !

Par **IT JURISTE**, le **05/07/2021** à **20:23**

Bonjour,

Cela peut poser problème notamment si les produits ou services de la société sont identiques ou similaires à ceux protégés par la marque. Car il y a un risque de confusion pour les clients. Et donc un risque d'action en responsabilité pour concurrence déloyale ou contrefaçon et une interdiction d'utilisation.

Cordialement,
Ingrid.

Par **Thomas75007**, le **09/07/2021** à **09:11**

Bonjour Ingrid !

Merci beaucoup pour votre réponse ! Je prends note du risque du coup.

Bien à vous

Thomas